



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la Préfecture de Nanterre
le.....1.6.JUIN.2020.....
et publié le...1.6.JUIN.2020.
Le directeur général des services

A. Elle

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Rapport relatif à la gestion et l'impact de la crise sanitaire à Sceaux

Séance du 11 juin 2020

Convocation du 5 juin 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le onze juin à 18 h 10, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Othmane Khaoua, Mmes Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,
Mme Catherine Lequeux par Mme Sophie Ganne-Moison,
M. Thibault Hennion par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot

Etait absent non représenté :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

11 juin 2020 – n° 02

Séance du 11 juin 2020

OBJET : Rapport relatif à la gestion et l'impact de la crise sanitaire à Sceaux

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2212-1,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 instaurant un état d'urgence sanitaire,

Vu les décrets no 2020-293 du 23 mars 2020, n° 2020-545 du 11 mai 2020 et n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant la collaboration et la mobilisation de différents acteurs institutionnels et individuels dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Thierry Legros ; 4 abstentions : Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Jean-Jacques Campan)

DONNE acte de la communication qui lui a été faite du rapport relatif à la gestion et l'impact de la crise sanitaire à Sceaux.

EXPRIME ses remerciements à l'ensemble des personnels des collectivités et établissements publics, des associations et des entreprises ayant contribué de manière essentielle à la gestion de la crise sanitaire (personnels soignants, policiers, pompiers, personnels enseignants, personnels des crèches, écoles et structures de loisirs, personnels des EHPAD, agents en charge de la logistique, de la désinfection des locaux et de la collecte des déchets, commerçants, artisans et leurs salariés,...) et aux bénévoles qui ont, par leur action, permis que la période de crise sanitaire soit moins difficile à vivre pour l'ensemble de la population de Sceaux.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

